

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 36	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 0
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 5 février 2019

Vote(s) pour : 35

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 1

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 11 février 2019,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2019-02-11-BD-1 :

**Action de coopération décentralisée : soutien d'un programme d'assainissement du centre de formation professionnelle de Nioko II au Burkina Faso, mené par l'association Mil'Ecole.**

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1115-1-1,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la demande formulée par la Régie HAGANIS à Metz Métropole, sa collectivité de rattachement, d'engager une action de coopération décentralisée et de l'autoriser à accorder une aide de 600 € à l'association Mil'Ecole pour un projet d'assainissement consistant en la réalisation de latrines dans un centre de formation professionnelle à des métiers du bâtiment de Nioko II au Burkina Faso,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir cette action de solidarité internationale menée par une association située à Creutzwald et disposant d'une représentation à Metz,

DECIDE d'engager cette action de coopération décentralisée en matière d'assainissement,  
AUTORISE la Régie HAGANIS à allouer à l'association Mil'Ecole une aide d'un montant de 600 €, sous réserve de la participation financière au projet de l'Agence de l'Eau à hauteur de 1 400 €. Cette aide sera versée par la Régie HAGANIS sur présentation par l'association Mil'Ecole de l'ensemble des versements reçus de l'Agence de l'Eau, accompagnés d'un compte-rendu de l'exécution à bonne fin de l'ensemble de l'action menée.

Pour extrait conforme  
Metz, le 12 février 2019  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20190211-02-2019-DB1-DE

**Numéro de l'acte :** 02-2019-DB1  
**Date de décision :** lundi 11 février 2019  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Action de coopération décentralisée : soutien d'un programme d'assainissement du centre de formation professionnelle de Nioko II au Burkina Faso, mené par l'association Mil'Ecole  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 12/02/2019  
**Numéro AR :** 057-200039865-20190211-02-2019-DB1-DE  
**Document principal :** 70\_DE-ERDP1.pdf

#### Historique :

12/02/19 14:39	En cours de création	
12/02/19 14:45	En préparation	Catherine DELLES
12/02/19 15:59	Reçu	Catherine DELLES
12/02/19 16:02	En cours de transmission	
12/02/19 16:03	Transmis en Préfecture	
12/02/19 16:06	Accusé de réception reçu	